

**Délibération du Conseil Communautaire**

Le mardi 15 avril 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagnier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Clément Lemerrier -Géry Denis -Gilles Mercier -Nicolas Platon -Catherine Bezac Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Philippe Chotard – Romain Perruchaud – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janailac – Julie Bordet – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frédéric Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	12	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé -Lisa Boyer -Alfred Gonnard - Joël Constant – Bruno Limerat – Christophe Rossard -Pierre Guigné – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand -Edwige Badel
Procurations	7	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Bruno Limerat à Daniel Bonnefond Philippe Dubourg à Jean-Pierre Prunier Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Denis Ferrand à Pierre Janailac Edwige Badel à Julie Bordet

DELIBERATION N° 2025 /69 (Code Nomenclature /7.10)**DATE : 15 AVRIL 2025****RAPPORTEUR : Jean-Didier Andrieux****OBJET : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Séverin**

La commune de St Séverin (département de la Charente) nous a sollicités afin que nous participions à la réfection d'un pont mitoyen avec la commune de Bouteilles-Saint-Sébastien, le pont de la Lizonne, fermée à la circulation pour des raisons de sécurité.

Il convient de préciser que les travaux sur des ouvrages d'art, hors du bourg, relèvent de la compétence communale pour Saint Séverin et intercommunale pour Bouteilles Saint Sébastien.

Dans un souci de cohérence pour l'exécution des travaux, de simplification administrative et d'économies budgétaires, il apparaît opportun qu'une seule collectivité assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Aussi, il est proposé de désigner la commune de Saint Severin en qualité de maître de l'ouvrage unique de l'ensemble des travaux, études, diagnostics portant sur la reconstruction du pont de La Lizonne.

Le projet de convention précisant les engagements de chacune des collectivités est joint en annexe.

En fin de mission, la commune de Saint Séverin établira et remettra à la CCPR un bilan financier de l'opération. Le coût prévisionnel de l'opération 283 333 € HT et le reste à charge pour chaque collectivité est estimé à 64 764 €.

La commune de Saint-Séverin réglera la totalité des factures et demandera le remboursement après chaque paiement à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.

Les marchés n'ayant pas été établis, les montants définitifs feront l'objet d'un avenant à cette convention.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA RECONSTRUCTION DU
PONT SUR LA LIZONNE

	COUT GLOBAL HT (en €)	COUT COMMUNE DE SAINT SEVERIN (en €)	COUT COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS (en €)
DEPENSES			
Travaux estimatif	283 333,33	141 666,67	141 666,66
Missions préalables à l'étude Total :	12 755,00	6 377,50	6 377,50
Maîtrise d'œuvre sur coût estimatif des travaux	26 900,00	13 450,00	13 450,00
Publicité	833,33	416,66	416,67
Total des dépenses	323 821,66	161 910,83	161 910,83
RECETTES			
Subvention CEREMA 60 %	194 293,00	97 146,50	97 146,50
Total des recettes	194 293,00	97 146,50	97 146,50
Reste à charge par collectivité	129 528,67	64 764,33	64 764,32

Les crédits nécessaires au financement de ces travaux sont inscrits au budget primitif 2025.

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président ou son représentant :

- à signer la convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage avec la mairie de Saint Séverin ;
- à engager les crédits nécessaires à la réalisation des travaux de reconstruction du pont de la Lizonne.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 55

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 30-04-2025

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Le secrétaire de séance
du 15 avril 2025
Yves Mahaud

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT

Le 18/04/2025 19:43:57